



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 6 février 2017, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois  
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque  
Bruno Simard  
Marc-Antoine Turcotte  
Richard Therrien

### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Adoption du premier projet de règlement # 2017-291.
7. Résolution adoption du Plan local de sécurité civile.
8. Résolution guide touristique 2017-2018.
9. Résolution demandant un Transfert partiel de responsabilité MCCQ.
10. Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé.
11. Divers
  - 11.1 Demande d'appui financier Association bénévole de l'île d'Orléans
  - 11.2 Demande de financement Fondation François Lamy.
  - 11.3 Demande d'appui financier Fête nationale 2017  
Municipalité de Saint-Laurent.
  - 11.4 Résolution embauche préposé à l'entretien.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Sur une proposition** de Richard Therrien, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.



N° de résolution  
ou annotation

17-11

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

**Sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

### 3. Suite de ces séances

### 4. Correspondance

### 5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

**Sur une proposition** de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de janvier totalisant 235 600.52 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 16 989.43 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

17-12

### 6. Adoption du premier projet de règlement # 2017-291.

**ATTENDU QUE** la MRC de l'Île d'Orléans souhaite autoriser le déboisement à des fins de mise en culture dans les secteurs qui ont déjà été en culture tel qu'apparaissant sur les photographies aériennes disponibles des années 1975, 1977 et 1978;

**ATTENDU QU'**une partie du lot 96-P dans la municipalité de Sainte-Famille, était cultivée avant son reboisement en épinettes de Norvège, essence forestière dont la valeur commerciale est limitée;

**ATTENDU QUE** la MRC et la municipalité de Sainte-Famille souhaitent libérer cette terre, actuellement boisée, pour permettre la mise en œuvre d'un projet agricole;

**ATTENDU QU'**à cet effet, la MRC a adopté le Règlement numéro 2016-02 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans », à la séance du Conseil des maires du 1<sup>er</sup> février 201;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2016-02 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans » entrera en vigueur le jour de la notification à la MRC, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations gouvernementales;



N° de résolution  
ou annotation

17-13

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

**ATTENDU QUE** suivant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2016-02, la municipalité de Sainte-Famille doit adopter un règlement de concordance;

**En conséquence, Il est proposé par** Marc-Antoine Turcotte **et appuyé par** Bruno Simard **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'adopter le Projet de règlement numéro 2017-291 modifiant le Règlement de zonage numéro 2005-197.

### Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

### Article 2 : Objet du projet de règlement

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin d'autoriser le déboisement à des fins de mise en culture dans les secteurs qui ont déjà été en culture tel qu'apparaissant sur les photographies aériennes disponibles des années 1977 et 1978 de la municipalité.

### Article 3 : Modifications au CHAPITRE XV – LES NORMES RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AUX CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

L'article 279.3, intitulé « REMISE EN CULTURE », est ajouté et son contenu se lira comme suit :

#### « 279.3 **REMISE EN CULTURE**

Exceptionnellement, le déboisement et l'enlèvement des souches pour des fins de mise en agriculture sont autorisés seulement dans les secteurs qui ont déjà été en culture tel qu'apparaissant sur les photographies aériennes des années 1977 et 1978, jointes en Annexe E et faisant partie intégrante du présent règlement de zonage. Les travaux forestiers devront faire l'objet d'un certificat d'autorisation pour coupes forestières.»

L'Annexe E est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### PIÈCE JOINTE

- 1) « Annexe E Photographies aériennes de 1977 et 1978 de la municipalité de Sainte-Famille »;

La pièce jointe « 1 » est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

### 7. Résolution adoption du Plan local de sécurité civile

**ATTENDU QUE** la tenue de l'exercice Gilligan le 31 mars 2015 réunissant les Directeurs des municipalités et de la MRC de l'Île d'Orléans, accompagnés des représentants du ministère de la Sécurité civile, de Transport Québec, de la Sûreté du Québec, de quelques élus et de la Société des Traversiers du Québec ;

**ATTENDU QUE** la volonté du Conseil des maires de procéder à l'élaboration d'un Plan de sécurité civile ;

**ATTENDU QUE** l'octroi d'un contrat à Prudent groupe conseil pour l'élaboration dudit Plan le 9 décembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** la formation d'un comité régional de planification en sécurité publique par le Conseil des maires ;

**ATTENDU QUE** la tenue de deux journées de travail dudit comité pour l'élaboration du Plan de sécurité civile ;

**ATTENDU QUE** la présentation du Plan de sécurité civile de la MRC par M. Daniel Oligny de Prudent groupe conseil au Conseil des maires le 3 août 2016 ;

**ATTENDU QUE** le plan local de sécurité civile a été déposé en septembre 2016.

**Sur proposition de** Anne Pichette, **appuyée** par Yves Lévesque, il est **résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'adopter le Plan de local de sécurité civil tel que déposé.

Une présentation du projet est recommandée aux niveaux de l'ensemble des élus de l'île d'Orléans.

### 8. Résolution guide touristique 2017-2018

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du renouvellement publicitaire à paraître dans le guide touristique de l'île d'Orléans 2017-2018.

**Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de renouveler la publicité au montant de 304.68 \$ (incluant les taxes).

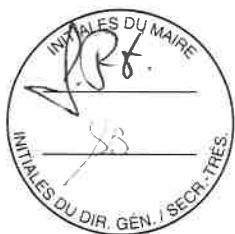
### 9. Résolution demandant un transfert partiel de responsabilité MCCQ.

**ATTENDU QUE** la Loi sur le patrimoine culturel offre aux municipalités qui souhaitent être au cœur de la protection du patrimoine culturel de leur localité la possibilité de demander au ministre un transfert total ou partiel de responsabilité.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille désire un transfert partiel de responsabilité.

17-14

17-15



N° de résolution  
ou annotation

17-16

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

**ATTENDU QUE** le transfert de responsabilité permettrait aux citoyens de s'adresser uniquement à la municipalité pour certains types de travaux exemple : travaux de rénovation, installation d'une piscine, puits, installation septique, excavation, nouvelle construction accessoire.

**En conséquence sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, de procéder à la demande de transfert partiel auprès du Ministre.

### 10. Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé.

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

**Il est proposé par** Richard Therrien **et appuyé** par Bruno Simard: de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

17-17

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan **concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
  3. d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

### 11. Divers

#### 11.1 Demande d'appui financier Association bénévole de l'île d'Orléans.

17-18 **Sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 350\$ à l'organisme.

#### 11.2 Demande de financement Fondation François Lamy.

17-19 **Sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 2 500 \$ à l'organisme.

#### 11.3 Demande d'appui financier Fête nationale 2017 Municipalité de Saint-Laurent

17-20 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 200 \$ à l'organisme.

#### 11.4 Résolution embauche préposé à l'entretien.

**Attendu que** le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien.

#### En conséquence

17-21 **Sur une proposition de** Marc Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'embauche de monsieur Roch Fournier. *La période d'essai se terminant en mai 2017. Le taux horaire a été établi à 16 \$, pour cette même période.*



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Famille I.O., Qué.

12. Rapport des élus sur les divers comités

13. Période de questions

14. Levée ou ajournement de la séance

N° de résolution  
ou annotation

17-22

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité**  
que la séance soit levée à 21 hrs .

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.